

RÉGLEMENTATION DE LA PÊCHE SPORTIVE DANS LA ZEC MENOKEOSAWIN EN 2024 ET 2025**RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE**

PLAN D'EAU	ESPÈCE	PLAN D'EAU	PÉRIODE OUVERTURE 2024	PÉRIODE OUVERTURE 2025
ALICE	TOUTES	<p>LAC AMÉNAGÉ OUVERT EN 1994 <i>DU PREMIER AVRIL AU 31 MARS, À L'EXCLUSION DES SAMEDIS COMPRIS ENTRE LE TROISIÈME VENDREDI DE MAI ET LE DEUXIÈME LUNDI DE SEPTEMBRE</i> LIMITE DE PRISES D'OMBLES DE FONTAINE EST DE 5 PAR JOUR</p>	18 MAI - 8 SEPT SAMEDIS	17 MAI - 7 SEPT SAMEDIS
ANGROIS	TOUTES	<p>LAC AMÉNAGÉ OUVERT EN 2006 <i>DU PREMIER AVRIL AU 31 MARS, À L'EXCLUSION DES DIMANCHES COMPRIS ENTRE LE <u>PREMIER SAMEDI DE JUIN</u> ET LE DEUXIÈME LUNDI DE SEPTEMBRE</i> LIMITE DE PRISES D'OMBLES DE FONTAINE EST DE 5 PAR JOUR</p>	2 JUIN - 8 SEPT DIMANCHES	8 JUIN - 7 SEPT DIMANCHES
ARMAND	TOUTES	<p>LAC AMÉNAGÉ OUVERT EN 1993 <i>DU PREMIER AVRIL AU 31 MARS, À L'EXCLUSION DES SAMEDIS ET DIMANCHE COMPRIS ENTRE LE VENDREDI VEILLE DU <u>TROISIÈME SAMEDI DE JUIN</u> ET LE DEUXIÈME LUNDI DE SEPTEMBRE</i> LIMITE DE PRISES D'OMBLES DE FONTAINE EST DE 5 PAR JOUR DEPUIS 2013, CONTINGENTEMENT DU NOMBRE DE PÊCHEURS FIXÉ À 9 PAR JOUR</p>	15 JUIN - 8 SEPT SAMEDIS DIMANCHES	21 JUIN - 7 SEPT SAMEDIS DIMANCHES
BELLE TRUITE	TOUTES	<p>LAC AMÉNAGÉ OUVERT EN 2006 <i>DU PREMIER AVRIL AU 31 MARS, À L'EXCLUSION DES SAMEDIS ET DIMANCHE COMPRIS ENTRE LE VENDREDI VEILLE DU <u>TROISIÈME SAMEDI DE JUIN</u> ET LE DEUXIÈME LUNDI DE SEPTEMBRE</i> LIMITE DE PRISES D'OMBLES DE FONTAINE EST DE 5 PAR JOUR DEPUIS 2006, CONTINGENTEMENT DU NOMBRE DE PÊCHEURS EST FIXÉ À 9 PAR JOUR</p>	15 JUIN - 8 SEPT SAMEDIS DIMANCHES	21 JUIN - 7 SEPT SAMEDIS DIMANCHES

RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE

PLAN D'EAU	ESPÈCE	PLAN D'EAU	PÉRIODE OUVERTURE 2024	PÉRIODE OUVERTURE 2025
BOTTE, DE LA	TOUTES	<p>LAC AMÉNAGÉ OUVERT EN 1997 <i>DU PREMIER AVRIL AU 31 MARS, À L'EXCLUSION DES DIMANCHES COMPRIS ENTRE LE <u>PREMIER SAMEDI DE JUIN</u> ET LE DEUXIÈME LUNDI DE SEPTEMBRE</i></p> <p>LIMITE DE PRISES D'OMBLES DE FONTAINE EST DE 5 PAR JOUR</p>	2 JUIN - 8 SEPT DIMANCHES	8 JUIN - 7 SEPT DIMANCHES
CLIMAX	TOUTES	<p>LAC AMÉNAGÉ OUVERT EN 2006 <i>DU PREMIER AVRIL AU 31 MARS, À L'EXCLUSION DES SAMEDIS ET DIMANCHE COMPRIS ENTRE LE VENDREDI VEILLE DU <u>TROISIÈME SAMEDI DE JUIN</u> ET LE DEUXIÈME LUNDI DE SEPTEMBRE</i></p> <p>LIMITE DE PRISES D'OMBLES DE FONTAINE EST DE 5 PAR JOUR</p> <p>DEPUIS 2006, CONTINGENTEMENT DU NOMBRE DE PÊCHEURS EST FIXÉ À 9 PAR JOUR</p>	15 JUIN - 8 SEPT SAMEDIS DIMANCHES	21 JUIN - 7 SEPT SAMEDIS DIMANCHES
CROCHE	TOUTES	<p>LAC AMÉNAGÉ OUVERT EN 1997 <i>DU PREMIER AVRIL AU 31 MARS, À L'EXCLUSION DES SAMEDIS ET DIMANCHE COMPRIS ENTRE LE VENDREDI VEILLE DU <u>TROISIÈME SAMEDI DE JUIN</u> ET LE DEUXIÈME LUNDI DE SEPTEMBRE</i></p> <p>LIMITE DE PRISES D'OMBLES DE FONTAINE EST DE 5 PAR JOUR</p> <p>DEPUIS 2005, CONTINGENTEMENT DU NOMBRE DE PÊCHEURS EST FIXÉ À 9 PAR JOUR</p>	15 JUIN - 8 SEPT SAMEDIS DIMANCHES	21 JUIN - 7 SEPT SAMEDIS DIMANCHES
DEVENYS, LAC		<p>NOUVEAU EN 2022 : PÊCHE D'HIVER</p>		
	BROCHETS DORÉS	<i>DU LUNDI SUIVANT LE DERNIER DIMANCHE D'OCTOBRE AU VENDREDI 23 FÉVRIER OU À CELUI LE PLUS PRÈS DE CETTE DATE ET DU QUATRIÈME LUNDI SUIVANT CETTE DATE AU TROISIÈME VENDREDI DE MAI</i>	24 FÉV - 17 MARS 18 MAI - 27 OCT	22 FÉV - 16 MARS 17 MAI - 26 OCT
	OMBLES	<i>DU DEUXIÈME LUNDI DE SEPTEMBRE AU <u>VENDREDI 23 FÉVRIER</u> OU CELUI LE PLUS PRÈS DE CETTE DATE ET DU QUATRIÈME LUNDI SUIVANT CETTE DATE AU TROISIÈME VENDREDI DE MAI</i>	24 FÉV - 17 MARS 18 MAI - 8 SEPT	22 FÉV - 16 MARS 17 MAI - 7 SEPT
	AUTRES	<i>DU LUNDI SUIVANT LE DERNIER DIMANCHE D'OCTOBRE AU VENDREDI 23 FÉVRIER OU À CELUI LE PLUS PRÈS DE CETTE DATE ET DU QUATRIÈME LUNDI SUIVANT CETTE DATE AU TROISIÈME VENDREDI DE MAI</i>	24 FÉV - 17 MARS 18 MAI - 27 OCT	22 FÉV - 16 MARS 17 MAI - 26 OCT

RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE

PLAN D'EAU	ESPÈCE	PLAN D'EAU	PÉRIODE OUVERTURE 2024	PÉRIODE OUVERTURE 2025
FONDATEUR, LAC	TOUTES	LAC AMÉNAGÉ EN 2009 OUVERT EN 2013 <i>DU PREMIER AVRIL AU 31 MARS, À L'EXCLUSION DES SAMEDIS COMPRIS ENTRE LE VENDREDI VEILLE DU <u>TROISIÈME SAMEDI DE JUILLET</u> ET LE DEUXIÈME LUNDI DE SEPTEMBRE</i> LIMITE DE PRISES D'OMBLES DE FONTAINE EST DE 5 PAR JOUR	20 JUIL - 8 SEPT SAMEDIS 5	19 JUIL - 7 SEPT SAMEDIS 5
LIMITE, LAC	TOUTES	NOUVEAU EN 2020 : PÊCHE D'HIVER <i>DU DEUXIÈME LUNDI DE SEPTEMBRE AU <u>VENDREDI 23 FÉVRIER</u> OU CELUI LE PLUS PRÈS DE CETTE DATE ET DU QUATRIÈME LUNDI SUIVANT CETTE DATE AU TROISIÈME VENDREDI DE MAI</i>	24 FÉV - 17 MARS 18 MAI - 8 SEPT	22 FÉV - 16 MARS 17 MAI - 7 SEPT
MITAINE, LAC	TOUTES	<i>DU PREMIER AVRIL AU 31 MARS, À L'EXCLUSION DES SAMEDIS ET DIMANCHE COMPRIS ENTRE LE VENDREDI VEILLE DU <u>TROISIÈME SAMEDI DE JUILLET</u> ET LE DEUXIÈME LUNDI DE SEPTEMBRE</i> LIMITE DE PRISES D'OMBLES DE FONTAINE EST DE 5 PAR JOUR DEPUIS 2017, CONTINGENTEMENT DU NOMBRE DE PÊCHEURS EST FIXÉ À 9 PAR JOUR	15 JUIN - 8 SEPT SAMEDIS DIMANCHES 5	21 JUIN - 7 SEPT SAMEDIS DIMANCHES 5
ROY, LAC	TOUTES	LAC AMÉNAGÉ EN 2009 OUVERT EN 2013 <i>DU PREMIER AVRIL AU 31 MARS, À L'EXCLUSION DES SAMEDIS COMPRIS ENTRE LE VENDREDI VEILLE DU <u>TROISIÈME SAMEDI DE JUILLET</u> ET LE DEUXIÈME LUNDI DE SEPTEMBRE</i> LIMITE DE PRISES D'OMBLES DE FONTAINE EST DE 5 PAR JOUR	20 JUIL - 8 SEPT SAMEDIS 5	19 JUIL - 7 SEPT SAMEDIS 5
SANS NOM, LAC (PETIT LAC ROND)	TOUTES	NOUVEAU EN 2020 : PÊCHE D'HIVER <i>DU DEUXIÈME LUNDI DE SEPTEMBRE AU <u>VENDREDI 23 FÉVRIER</u> OU CELUI LE PLUS PRÈS DE CETTE DATE ET DU QUATRIÈME LUNDI SUIVANT CETTE DATE AU TROISIÈME VENDREDI DE MAI</i>	24 FÉV - 17 MARS 18 MAI - 8 SEPT	22 FÉV - 16 MARS 17 MAI - 7 SEPT
SUNSET, LAC	TOUTES	NOUVEAU EN 2022 : PÊCHE D'HIVER <i>DU DEUXIÈME LUNDI DE SEPTEMBRE AU <u>VENDREDI 23 FÉVRIER</u> OU CELUI LE PLUS PRÈS DE CETTE DATE ET DU QUATRIÈME LUNDI SUIVANT CETTE DATE AU TROISIÈME VENDREDI DE MAI</i>	24 FÉV - 17 MARS 18 MAI - 8 SEPT	22 FÉV - 16 MARS 17 MAI - 7 SEPT

RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE

PLAN D'EAU	ESPÈCE	PLAN D'EAU	PÉRIODE OUVERTURE 2024	PÉRIODE OUVERTURE 2025
VOUTE, LAC EN	TOUTES	<p>LAC AMÉNAGÉ EN 1995 (FRAYÈRES) <i>DU PREMIER AVRIL AU 31 MARS, À L'EXCLUSION DES SAMEDIS COMPRIS ENTRE LE TROISIÈME VENDREDI DE MAI ET LE DEUXIÈME LUNDI DE SEPTEMBRE</i></p> <p>LIMITE DE PRISES D'OMBLES DE FONTAINE EST DE 5 PAR JOUR</p>	18 MAI - 8 SEPT SAMEDIS	17 MAI - 7 SEPT SAMEDIS
			5	5

RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE POUR LA PÊCHE À LA MOUCHE 2019

PLAN D'EAU	ESPÈCE	PÉRIODE DE FERMETURE	PÉRIODE OUVERTURE 2024	PÉRIODE OUVERTURE 2025
MARIE, LAC (PETIT LAC CATHERINE)	TOUTES	<i>DU DEUXIÈME LUNDI DE SEPTEMBRE AU TROISIÈME VENDREDI DE MAI</i>	18 MAI - 8 SEPT	17 MAI - 7 SEPT
SAINT-PIERRE	TOUTES	<i>DU DEUXIÈME LUNDI DE SEPTEMBRE AU TROISIÈME VENDREDI DE MAI</i>	18 MAI - 8 SEPT	17 MAI - 7 SEPT